



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quinze mai deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Nathalie DONY a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Madame Isabelle LEROY est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Attribution du marché n°2024-01 : grosses réparations et entretien de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché concernant les grosses réparations et l'entretien de la voirie communale a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande soumise aux dispositions des articles L2123-1, R21223-1 et R2121-8 du code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 17 janvier 2024 pour une remise des offres fixée au 14 février 2024 à 16h00.

Les marchés sont conclus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, avec un maximum de 550 000 € H.T. par période d'un an.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De retenir l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 Aménagement de surface, trottoirs et voiries ;
- De retenir l'entreprise MIGLIORI mandataire (Eurovia co-traitant et TPCRB co-traitant) pour le lot 2 Réseaux divers ;
- D'attribuer la consultation relative aux grosses réparations et l'entretien de la voirie communale, conformément au descriptif rédigé ci-dessus ;

.../...

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette procédure ;
- De donner au Maire tout pouvoir pour assurer le bon suivi de cette consultation, valider les éventuelles modifications au marché et veiller à la bonne exécution des clauses de ce marché ;
- De dire que les crédits sont et seront inscrits aux budgets chaque année.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt deux mai deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240521-2024-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024
Publication : 24/05/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 24 mai 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.